

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

BORDEREAU DES PIECES

- 1- Note de présentation au titre de l'article R.123-8 du Code de l'Environnement**

- 2- Dossier du projet de P.L.U. arrêté par le Conseil Municipal**

- 3- Avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de P.L.U. arrêté**

- 4- Avis des services de l'Etat et des autres Personnes Publiques Associées sur le projet de P.L.U. arrêté**

- 5- Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête** (réponses de la Commune suite aux observations émises dans le cadre de la consultation sur le projet de P.L.U. arrêté)